

CONSEIL MUNICIPAL
27 mars 2025 à 20h30

Spectateur présent : M. Thierry DRAN

Absents excusés : M. Jacques ESTELON qui donne pouvoir à Caroline KANDEL, M. Vincent ODILLE qui donne pouvoir à Mickaël FLEURY et Vincent BONNAIRE qui donne pouvoir à Stéphane DERUE.

Absents non-excusés : /

Secrétaire de séance : M. David VILABOY

Le compte rendu de réunion du conseil municipal du 27 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération d'autorisation à signer une convention de servitude de passage de câbles

Madame le Maire informe le conseil de la demande de la société RWE RENOUVELABLES France de l'autoriser dans le cadre d'une convention de servitude de passages sur une longueur de 3500 m sur des voies appartenant à la commune.

Dans le cadre de cette convention, une indemnité de 10.00 € par mètre linéaire de câble (4 câbles avec 2 tranchées de 2 câbles séparés par 1 mètre) sera versée à la commune.

La convention est prévue pour la durée d'exploitation du poste source réalisé sur la commune de Vésigneul. Les travaux sont prévus pour 2027.

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil que les communes maintenues en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) peuvent bénéficier des exonérations fiscales du nouveau zonage, sous réserve de dispositions en loi de finances pour 2025. L'article 99 de cette loi prévoit que les communes maintenues en ZRR "bénéficient des effets du classement en zone France ruralités revitalisation mentionnée au II de l'article 44 quinquies A du code général des impôts jusqu'au 31 décembre 2027".

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur deux exonérations.

Délibération d'institution d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et améliorées dans le cadre de l'ANAH pour les communes maintenues en zones de revitalisation rurale

Le conseil municipal vote 14 POUR et 1 CONTRE.

Délibération d'exonération de la taxe d'habitation en faveur des locaux à destination touristiques pour les communes maintenues en zones de revitalisation rurale

Le conseil municipal vote 14 POUR et 1 CONTRE.

Délibération demande de subvention au département – travaux de voirie

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter des subventions pour réaliser les travaux de voirie (Le Jardin et route de Saint-Quentin) prévus au budget investissement 2025.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de l'autoriser à demander ces subventions.

Information résultat diagnostic « zones humides » nouvelle STEP

Madame le Maire informe l'assemblée du rapport diagnostic zone humide reçu par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole le 11 mars 2025, dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration.

La conclusion de ce diagnostic d'après les données collectées lors des 15 sondages répartis uniformément dans l'emprise du projet, est l'absence de zone humide caractérisée sur le site d'étude.

Information départementalisation corps de pompiers

Après rencontre faite entre Madame le Maire, M. Nicolas GRISSELLE chef de corps des pompiers de Mairy-sur-Marne et M. GIRAUD nouveau commandant du SDIS de la Marne, Madame le Maire informe l'assemblée que le projet de départementalisation des pompiers ne se fera pas par manque de budget au département.

Questions diverses :

Madame le Maire informe qu'il va y avoir une exposition de peinture du 5 au 9 avril 2025 organisée par M. Gaëtan Aloisio ainsi que la présence d'Ici Champagne Ardenne le lundi 31 mars 2025 pour une interview sur la commune. Madame le Maire, Mme Caroline Kandel et Mme Pauline Cordier seront présentes.

TOUR DE TABLE :

M. Patrice LAURENT signale des odeurs désagréables pendant la période d'épandage des boues de la ville de Reims sur les villages voisins.

M. André KUHN précise que plusieurs habitants se demandent si la salle communale est de nouveau disponible pour des réservations. Madame le Maire confirme qu'un Mairy Infos a été distribué en novembre 2024 indiquant qu'à partir de janvier 2025, la commune remet à disposition la salle communale.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 h 20.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 10 avril 2025 à 20 heures 30.